



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 13 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize janvier, à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de **LE PIN**,
légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au sein du Salon
d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Lydie
Wallez, Maire de la Commune.

Présents : Lydie Wallez, Patrick Paturot, Nuno Ribeiro, Elisabeth Chhieng, Jean-François Page, Grazyna Zito, Stéphanie Rodrigues, Julien Fort, Madison Podevin

Absents : Catherine Lagnès, France Lachaud, Marc Rouchy, Loïc Brunet, Habiba Bennekrouf, Philippe Teixeira

Pouvoirs : Catherine Lagnès à Elisabeth Chhieng, France Lachaud à Jean-François, Marc Rouchy à Patrick Paturot, Loïc Brunet à Grazyna Zito, Habiba Bennekrouf à Lydie Wallez

Secrétaire de séance : Jean-François Page

Membres en exercice :	15
Membres présents :	9
Membres votants :	14

Convocation : 09/01/2026
Publicité : 09/01/2026

Madame le Maire constate que l'assemblée remplit les conditions de quorum pour délibérer et proclame la validité de la séance.

La séance est déclarée ouverte à 19h03.

1

Rappel de l'ordre du jour

Question formelle

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 11 décembre 2025.

Questions délibératives

ACTION CITOYENNE

1. Motion d'opposition à l'exploitation de la carrière de Vaujourn-Guisy sur les communes de Coubron et Vaujourn de par l'exploitant Placoplatre

FINANCES

2. Décision modificative n°4

ENVIRONNEMENT

3. Département de Seine-et-Marne : convention de partenariat pour lutter contre les dépôts sauvages relative à la mise en place d'un dispositif de pièges photographiques

Questions diverses

- Relevé des décisions du Maire prises en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT

EMET un avis défavorable au projet d'exploitation de la carrière de Vaujours-Guisy par la société Placoplatre.

S'OPPOSE en l'état à la poursuite de ce projet, en raison des incertitudes sanitaires, environnementales et territoriales qu'il fait peser sur la population pinoise et des alentours et sur les milieux naturels.

2. DELIBERATION N° 26/2 : Décision modificative n°4

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. Patrick Paturot, expliquant la nécessité de passer les écritures suivantes qui ne modifient en rien l'équilibre du budget, à savoir :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT		
		PLUS	MOINS	SOLDE
60611	Eau	1 546,20		
60613	Électricité	6 050,67		
60623	Alimentation	2 117,60		
60632	Fournitures de petit équipement	255,54		
6067	Fournitures scolaires	588,72		
6068	Autres matières et fournitures	542,44		
611	Contrats de prestations de services	3 918,36		
6135	Locations mobilières	480,00		
61521	Entretien de terrains	17 259,22		
615221	Bâtiments publics	5 958,55		
615231	Voiries	1 433,66		
615232	Réseaux	7 381,60		
6156	Maintenance	12 119,00		
623	Publicité, publications, relations publiques	1 263,65		
627	Services bancaires et assimilés	19,43		
6282	Frais de télécommunications	341,80		
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 757,70		
6288	Autres services extérieurs divers	2 465,86		
	Chapitre 011	69 500,00		
6411	Rémunération principale du personnel titulaire		4 500,00	
6413	Rémunération du personnel non titulaire		55 000,00	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		10 000,00	
	Chapitre 012		69 500,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		69 500,00	69 500,00	0,00

3

Ayant entendu l'exposé de M. Patrick Paturot, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**

ACCEPTTE la décision modificative n°4 du budget communal ci-dessus renseignée.

3. DELIBERATION N° 26/3 : Département de Seine-et-Marne : convention de partenariat pour lutter contre les dépôts sauvages relative à la mise en place d'un dispositif de pièges photographiques

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. Nuno Ribeiro,



FEUILLET DE CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 13 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize janvier, à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de **LE PIN**,
légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au sein du Salon
d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Lydie
Wallez, Maire de la Commune.

Présents : Lydie Wallez, Patrick Paturot, Nuno Ribeiro, Elisabeth Chhieng, Jean-François Page, Grazyna Zito, Stéphanie Rodrigues, Julien Fort, Madison Podevin

Absents : Catherine Lagnès, France Lachaud, Marc Rouchy, Loïc Brunet, Habiba Bennekrouf, Philippe Teixeira

Pouvoirs : Catherine Lagnès à Elisabeth Chhieng, France Lachaud à Jean-François, Marc Rouchy à Patrick Paturot, Loïc Brunet à Grazyna Zito, Habiba Bennekrouf à Lydie Wallez

Secrétaire de séance : Jean-François Page

Membres en exercice :	15
Membres présents :	9
Membres votants :	14

Convocation :	09/01/2026
Publicité :	09/01/2026

N° d'ordre	Délibérations	Statut
2026/1	Motion d'opposition à l'exploitation de la carrière de Vaujours-Guisy sur les communes de Coubron et Vaujours de par l'exploitant Placoplatre	Approuvée
2026/2	Décision modificative n°4	Approuvée
2026/3	Département de Seine-et-Marne : convention de partenariat pour lutter contre les dépôts sauvages relative à la mise en place d'un dispositif de pièges photographiques	Approuvée

Le Maire,


Lydie WALLEZ



Le secrétaire de séance


Jean-François PAGE

